

20 octobre 2020

La gestion d'Autolib' et Vélib' par le SAVM confortée par la chambre régionale des comptes (CRC)

Réunis en comité syndical, les nouveaux élu.e.s du Syndicat Autolib' et Vélib' Métropole (SAVM) ont complété le renouvellement des instances du Syndicat et exprimé leur satisfaction s'agissant des deux rapports de la chambre régionale des comptes présentés en séance, qui confortent sa gestion de la délégation de service public Autolib' et du service Vélib' Métropole.

Une gouvernance désormais complète

Le 2 octobre dernier, M. Sylvain Raifaud était élu à l'unanimité président du SAVM. Au sein du bureau syndical, ce sont 14 Vice-Président.e.s qui l'épauleront désormais, en les personnes de :

- M. Patrick Ollier, Président de la Métropole du grand Paris,
- M. Samuel Besnard, Adjoint au Maire de Cachan
- Mme Geneviève Gaillabaud, Adjointe au Maire de la Garenne-Colombes
- M. Bertrand-Pierre Galley, Adjoint au Maire de Boulogne-Billancourt
- Mme Julie Lefebvre, Conseillère municipale de Romainville
- Mme Marie-Hélène Magne, Adjointe au Maire de Charenton-le-Pont
- M. Jean-Luc Millard, Adjoint au Maire de Drancy
- M. Patrice Pattée, Adjoint au Maire de Sceaux
- M. Christophe Piercy, Adjoint au Maire de Saint-Denis
- Mme Sylvie Simon-Deck, Adjointe au Maire de Créteil
- M. Frédéric Sitbon, Adjoint au Maire d'Asnières-sur-Seine
- M. François Vauglin, Maire du 11^e arrondissement de Paris
- Patricia Vavassori, Conseillère municipale de Rosny-sous-Bous
- M. Yann Wehring, Conseiller régional d'Île-de-France

Le bureau est composé de 4 autres membres, en les personnes de :

- Mme Sonia Airouche, Adjointe au Maire de Bobigny
- Christophe Bernier, Adjoint au Maire de Genevilliers
- Sabrina Decanton, Adjointe au Maire de Saint-Ouen
- Laura Manach, conseillère municipale de Joinville-le-Pont

Deux personnalités qualifiées, M. Frédéric Héran, économiste et urbaniste, et Mme Christine Lambert, trésorière de l'association MDB (Mieux se Déplacer à Bicyclette) et membre de la FUB, apporteront leur expertise.

Les représentants de la commission d'appel d'offres, de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) et du groupement d'intérêt public Maximilien ont également été désignés.

Autolib' : la CRC pointe la responsabilité du délégataire SA Autolib' (groupe Bolloré) dans les défaillances ayant conduit à la fin du service

Les élu.e.s du Syndicat Autolib' et Velib' Métropole (SAVM) expriment leur réelle satisfaction quant à la teneur des observations des deux rapports de la chambre régionale des comptes (CRC) du 13 novembre 2019. Les élu.e.s se réjouissent que le contrôle effectué par la CRC sur la gestion par le SAVM de la délégation de service public Autolib' conforte la position du Syndicat, en reprenant l'essentiel de ses arguments et en posant fortement la responsabilité de la SA Autolib' dans les défaillances connues ayant conduit à la fin de ce service.

Ce rapport aidera au contentieux ouvert en septembre 2019 par la SA Autolib', et au renforcement de la solidarité connue entre les élu.e.s du Syndicat pour défendre les intérêts des collectivités adhérentes. Le rapport pointe comme le SAVM une politique commerciale incohérente, des dépenses non maîtrisées, dont une bonne part effectuées auprès de filiales du groupe Bolloré, qui ont fortement dépassé les prévisions initiales, sans correction ni alerte précoce sur leur incidence sur l'équilibre de la concession alors que les recettes apparaissaient très inférieures aux objectifs .

Les conséquences de la résiliation de la délégation de service public (DSP) sont traitées par le SAVM et les collectivités adhérentes avec d'une part, le volet pratique de la remise définitive des bornes aux communes et d'autre part, le suivi du contentieux ouvert.

Vélib' Métropole : la CRC confirme le redressement du service après les difficultés des débuts

Le Syndicat Autolib' et Velib' Métropole (SAVM) se félicite de l'appréciation positive de sa gestion depuis 2011 par la chambre régionale des comptes (CRC). Le SAVM souligne que s'agissant du service Vélib', le rapport confirme le redressement de la situation après les difficultés initiales rencontrées. Vélib', déployé dans 55 communes de la Métropole du Grand Paris, compte actuellement près de 425 000 abonné.e.s et a enregistré une fréquentation de plus de 184 000 courses quotidiennes en moyenne en septembre 2020, avec un pic à plus de 215 000 le 11.

L'opérateur du service, la société Smovengo, doit poursuivre les efforts engagés pour délivrer aux métropolitain.e.s un service à la hauteur de leurs attentes. Les chiffres d'usages sont des signaux encourageants mais pas suffisants. Smovengo doit garantir un parc de vélos fonctionnels, assurer une régulation adaptée au volume des usages, et délivrer une haute qualité de service.

CONTACT PRESSE :

Syndicat Autolib' Velib' Métropole
Marthe Ozbolt 01 88 32 01 96
marthe.ozbolt@autolibvelibmetropole.fr